

Vers un plan de départs volontaires. l'élargissement du recours au contrat. individualisation des rémunérations. "Les CAP, un modèle en sursis".

by delmas@unsa.org

acteurspublics

Big bang en vue pour la fonction publique

1 févr. 2018, PAR Bastien Scordia



Les Echos

Le Premier ministre, Édouard Philippe, à l'issue du comité interministériel de la transformation de l'action publique, le 1er février.

Simplification et réduction du nombre d'instances de dialogue social, rémunération au mérite, élargissement du recours aux contrats... Lors du comité interministériel de la transformation publique, jeudi 1^{er} février, le gouvernement a annoncé le lancement d'une grande concertation avec les agents publics pour rénover leur cadre statutaire. Ce débat, prévu tout au long de l'année, s'annonce déjà houleux avec les organisations syndicales.

Le gouvernement lance son chantier à haut risque sur la fonction publique. À l'occasion du premier comité interministériel de la transformation publique, jeudi 1^{er} février, le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé son intention de mettre en place un "*nouveau contrat social avec les agents publics*".

À cet effet, une “large” concertation sera ouverte dans les prochaines semaines avec les organisations syndicales et les employeurs pour “refonder les engagements réciproques des agents publics et de la puissance publique”, mais surtout pour remanier en profondeur le cadre statutaire des fonctionnaires. “Si on veut donner de l’efficacité à l’action publique, il faut rénover ce cadre, a affirmé Édouard Philippe. Actuellement, les règles statutaires sont sédimentées et n’ont eu de cesse de se rigidifier.”

Au total, cette concertation portera sur 4 “chantiers”, désormais ouverts à la discussion et sans aucun doute aux critiques des représentants du personnel. Pour éviter d’allumer un (nouveau) brasier syndical, le secrétaire d’État auprès du ministre de l’Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, a pris la peine de contacter, la veille du comité interministériel, l’ensemble des leaders syndicaux du secteur du secteur public pour leur annoncer les pistes de réforme envisagées par l’exécutif [\[cliquez ici pour consulter le détail des annonces\]](#). La concertation en question devrait durer en tout une année (jusqu’au début de 2019) et donc s’achever au lendemain des élections professionnelles prévues dans le secteur public. Des dispositifs législatifs pourraient ensuite en découler.

Premier des chantiers de cette concertation : **l’amélioration du dialogue social dans le secteur public par sa simplification et déconcentration.** “Est-on véritablement efficace quand on a 22 000 instances de dialogue social ou quand un projet de réorganisation de services prend des mois et des mois (à se faire) puisque des réunions obligatoires se succèdent, sans d’ailleurs qu’un contenu considérable en découle, ou puisque celles-ci ne se réunissent pas faute de quorum ?” a questionné le chef du gouvernement. Pour y remédier, l’exécutif entend donc réduire le nombre de ces instances et faire en sorte que celles-ci aient “du grain à moudre pour envisager l’action publique”.

La simplification de ces instances était dans les tuyaux ministériels depuis plusieurs mois. Dans nos colonnes début janvier, le directeur général de l’administration et de la fonction publique, Thierry Le Goff, estimait ainsi que des évolutions dans l’organisation des commissions administratives paritaires (CAP) – ces instances consultées pour chaque promotion, avancement et mobilité des fonctionnaires (hors concours) – pouvaient “être envisagées”. “La question de la CAP nous est posée par tous les employeurs publics, sous l’angle en particulier de la lourdeur de la gestion, parfois aussi de l’intérêt des séances ou du calendrier très rigide qui en découle, expliquait Thierry Le Goff, tout en suggérant que ces CAP pourraient, dans le futur, être uniquement consultées “en termes de recours” [\[cliquez ici pour consulter notre article : “Les CAP, un modèle en sursis”\]](#).

Deuxième chantier : la **plus grande individualisation des rémunérations.** L’occasion pour le gouvernement de plaider en faveur d’une rémunération au mérite. C’était en effet l’une des promesses de campagne du président de la République, Emmanuel Macron. “Si chaque agent doit voir son pouvoir d’achat garanti et son expérience valorisée, une part de sa rémunération doit être liée au mérite et à l’atteinte des résultats individuels et collectifs”, souligne l’exécutif. En matière de rémunération, le gouvernement a également indiqué que le rendez-vous salarial initialement prévu en octobre prochain, et que les organisations syndicales souhaitent voir avancé, “pourra être transformé en point d’étapes des discussions” engagées dans le cadre de la nouvelle concertation.

Troisième chantier : **l’élargissement du recours au contrat.** C’est le moyen, selon l’exécutif, de donner “davantage de souplesse” dans les recrutements. Ces possibilités “seront largement étendues notamment pour les métiers ne relevant pas d’une spécificité propre au service public”, a souligné Édouard Philippe en prenant comme exemple les métiers du numérique, “qui se prêtent mal au recrutement exclusif par concours, compte tenu de leurs spécificités”.

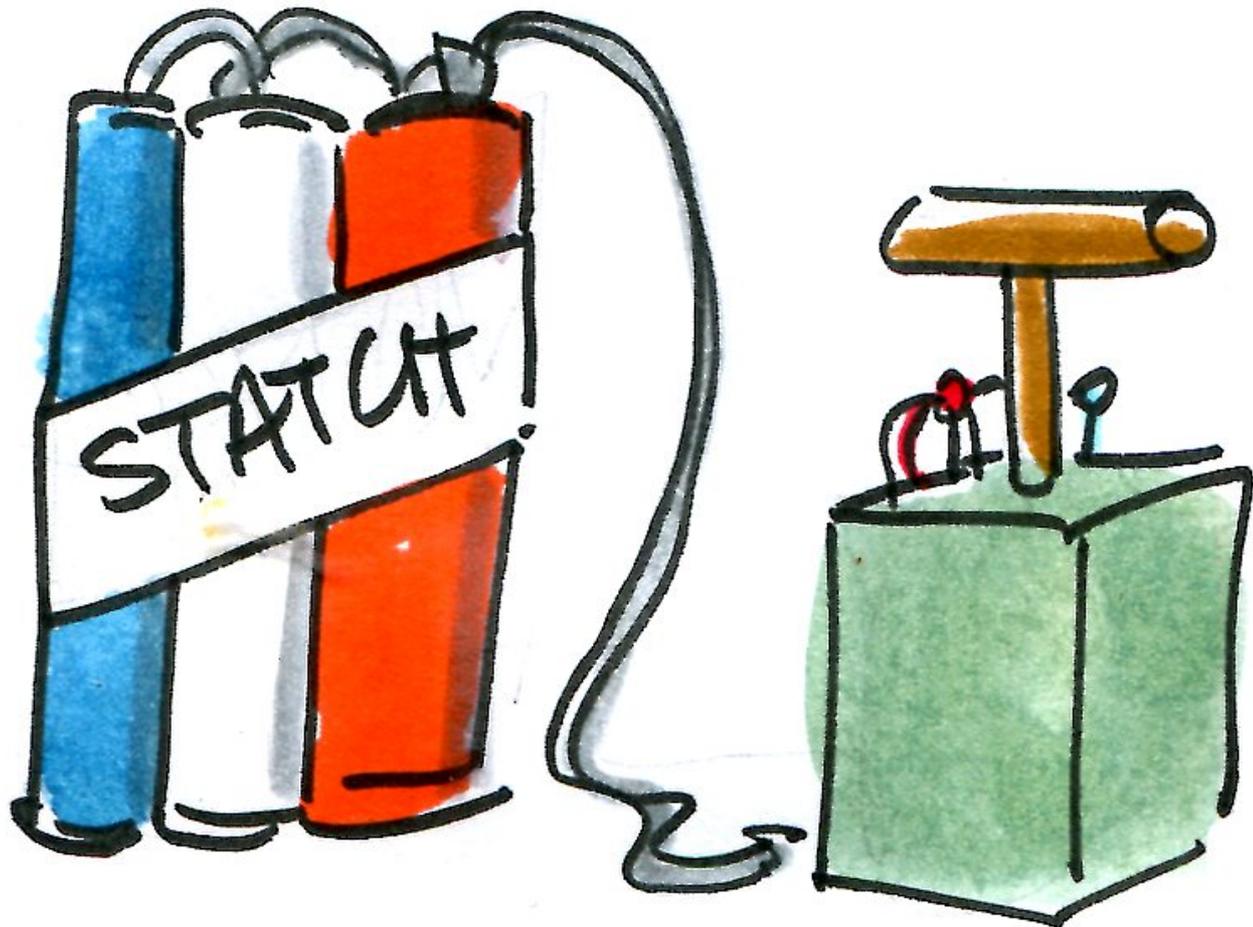
Dernier chantier : un **accompagnement renforcé** pendant la carrière. En raison des transformations en cours (numérique, nouvelles attentes des citoyens...), un *“véritable”* effort de *formation “doit ainsi être mis en place”*, a précisé le chef du gouvernement. Et ce afin d’accompagner, notamment, les reconversions sous forme de mobilité au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé.

Vers un plan de départs volontaires

À l’issue du comité interministériel de la transformation publique, le ministre de l’Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé qu’un *“plan de départs volontaires”* des agents publics allait être discuté avec les organisations syndicales. Pour le ministre, il s’agit *“d’imaginer avec les agents publics un plan pour ceux qui souhaiteraient partir à la conséquence de la réforme de l’État”*, plan dont les orientations seront arrêtées au printemps prochain.

“Il ne s’agit pas de faire un plan de départs volontaires pour tout le monde, bien évidemment. Il s’agit d’adapter nos services publics et de le faire avec et pour les agents publics”, a précisé Gérald Darmanin. Pour rappel, lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait indiqué son intention de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique au cours de son quinquennat (70 000 dans la territoriale et 50 000 dans la fonction publique d’État).

FONCTION PUBLIQUE



Le gouvernement fera ses annonces sur la réforme de l'État en avril

1 févr. 2018, PAR Bruno Botella

C'est lors du deuxième comité interministériel de la transformation publique, en avril, que l'exécutif détaillera son programme de réforme qui touchera les administrations. Des mesures qui pourront entraîner un "*plan de départs volontaires*" dans la fonction publique, a indiqué Gérald Darmanin.

Ni une grand'messe, ni le grand soir... Le premier comité interministériel de la transformation publique [[Lire le dossier gouvernemental](#)], ce jeudi 1^{er} février, n'a pas ressemblé à son cousin, le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, en décembre 2012, sous la houlette du Premier ministre de l'époque, Jean-Marc Ayrault. Pas de catalogue d'annonces, de mesures

techniques et symboliques tous azimuts lors du lancement de ce nouveau cycle de réforme de l'État, auquel participaient la plupart des ministres, mais une première salve sur le chantier le plus sensible, la fonction publique [\[lire l'article\]](#) et un rendez-vous pris pour avril, comme une référence au "Pensez printemps" cher à Emmanuel Macron [\[lire l'article\]](#). C'est en effet à ce moment-là, lors d'un deuxième comité interministériel, que les grands axes de la transformation publique du quinquennat seront dévoilés.

Les ministres rendront compte chaque semaine

L'exécutif s'en tient à son calendrier, annoncé par Édouard Philippe lors du lancement d'"Action publique 2022", le 13 octobre 2017. D'ici avril, le Premier ministre compte, avant de prendre ses décisions, sur les travaux des ministères, sur la consultation baptisée "Forum de l'action publique" et, bien sûr, sur le rapport du comité Action publique 2022, le groupe d'experts coprésidé par Véronique Bédague-Hamilius, Frédéric Mion et Ross McInnes [\[lire l'interview\]](#).

Ce comité, installé en grande pompe à l'automne et qui a eu du mal à trouver ses marques, est invité à faire preuve d'audace s'il ne veut pas finir en comité Théodule, court-circuité par les ministres, priés de présenter leurs propositions de réforme chaque semaine à Conseil des ministres d'ici avril, comme l'a demandé Emmanuel Macron le 22 janvier, à la Cour des comptes [\[lire l'article\]](#).

Réforme de l'État et fonction publique dissociées puis liées

Les grands chantiers annoncés dans deux mois devraient alors rejoindre celui lancé ce jeudi sur la fonction publique. *"Ce qui est en jeu, c'est d'adapter le statut de la fonction publique, de l'assouplir, de faire en sorte qu'il puisse redevenir un cadre efficace pour l'action publique"*, a plaidé le Premier ministre. C'est ainsi que la réforme de l'État mise en œuvre au cours du quinquennat pourra aboutir à *"un plan de départs volontaires"*, selon le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin.

En 2010, au plus fort de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée par Nicolas Sarkozy, un décret permettant le licenciement de fonctionnaires de l'État ayant refusé 6 reclassements à l'issue d'une transformation ou une fusion de service avait été signé par le gouvernement. Une disposition qui fut symboliquement supprimée en 2012, lors de l'alternance.

Premier appel à projet du Fonds pour la transformation de l'action publique

Parmi les décisions du premier comité interministériel de la transformation publique, jeudi 1^{er} février, figure le lancement du premier appel à projets du Fonds pour la transformation de l'action publique doté de 700 millions d'euros sur cinq ans, dont 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement en 2018. Le Fonds pourra soutenir des projets de nouveaux services numériques (dématérialisation de procédures, automatisation de tâches récurrentes, intelligence artificielle), des projets faisant appel à de nouveaux procédés métier ou support des administrations (mise en place de centres de services partagés, nouvelles organisations physiques des lieux de travail, etc.) et des projets innovants en matière de pratiques RH ou de rémunérations des agents. Les dossiers devront être déposés avant le 15 mars 2018. La liste des premiers projets retenus sera annoncée lors du deuxième comité interministériel, en avril.

- L'accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique

Ainsi il souhaite étendre « plus largement » l'embauche sous contrat « ne bénéficiant pas de l'emploi à vie ». Pour l'UNSA, cette annonce est une remise en question du statut de la fonction publique, statut essentiel pour maintenir le principe d'indépendance et le principe d'égalité à l'accès aux métiers de la fonction publique et ainsi, la pérennité des droits que le service public garantit à tous les citoyens.

Le premier ministre annonce également son souhait de développer davantage une rémunération au mérite. L'UNSA constate qu'elle existe déjà dans la fonction publique. S'agit-il d'aller au-delà, vers une individualisation des rémunérations sur le modèle des entreprises privées ?

Il ouvre le chantier de la simplification des instances représentatives du personnels, autre élément constitutif du statut de la fonction publique. Ce dernier prévoit expressément la consultation des représentants des personnels sur la gestion des carrières, sur l'organisation et le fonctionnement des services, clefs de voute de la défense des droits des agents et de leurs conditions de travail. Avec une transparence dans la gestion des carrières des agents, loin de l'action des groupes de pression, on garantit au citoyen une fonction publique neutre et indépendante donc centré sur l'intérêt général.

L'UNSA réaffirme son attachement aux Comités Techniques (CT), aux Commission Administratives Paritaires (CAPD) et aux Comité d'hygiène, de sécurité et de condition de travail (CHSCT).

Enfin, un plan de départs volontaires et de reconversions est, dès à présent, « imaginé». Pour un gouvernement qui s'en défendait, il s'agit bien du retour de la RGPP. PDV, reconversion, cette confirmation déguisée d'une suppression massive de postes publics augure mal du rétablissement de l'emploi dans un pays qui est encore enfoncé dans le chômage de masse.

Quelle place pour l'intérêt général ? Quelle place pour le marché ? Quelles garanties d'égalité des droits pour les citoyens dans un pays en déficit profond de cohésion sociale ? Ce sont des questions qui, au-delà des agents publics et de la défense légitime de leurs intérêts de travailleurs sont posées à tous les citoyens.

C'est dans cet esprit que l'UNSA participera à toutes les discussions auxquelles elle aura accès. Oui à une évolution de la fonction publique française mais dans le respect de ces principes républicains essentiels.

Bagnolet le 1^{er} février 2018

Luc Farré

UNSA Fonction Publique
21 rue Jules Ferry - 93170 Bagnolet
Tél. 01 48 18 88 29 - fax 01 48 18 88 95
courriel : unsa-fp@unsa.org



